



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes

Question écrite n° 9413

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur le mécontentement des usagers de la ligne Paris-Melun via Ris-Orangis, devant le manque de trains aux heures de pointe sur cette ligne pourtant très fréquentée. Malgré l'augmentation du nombre des voyageurs depuis plusieurs années le trafic n'a pas été intensifié. Bien au contraire, certains trains sont supprimés sans information préalable, tandis que l'on observe un non-respect des horaires avec des retards pouvant atteindre un quart d'heure. Il lui demande donc d'intervenir afin d'intensifier le trafic sur cette ligne en mettant en service : un train toutes les 15 minutes ; des trains semi-directs entre Corbeil et Paris le matin, et Paris et Corbeil le soir.

Texte de la réponse

Reponse. - La desserte de Ris-Orangis est actuellement assurée en heures de pointe par quatre trains à l'heure dans chaque sens. Cette desserte, qui est d'un niveau sensiblement comparable à celui des agglomérations situées à même distance de Paris, a connu l'année dernière des perturbations, dues notamment à un renouvellement des voies entre Paris et Villeneuve-Saint-Georges, aujourd'hui terminé, ainsi qu'à l'installation d'un système de surveillance par moniteurs vidéo de la montée et de la descente des voyageurs. Ce système nécessite non seulement l'équipement des quais mais aussi la modification des cabines de conduite des trains ; son installation entraîne donc l'immobilisation d'une partie du matériel roulant. Cette mise en place étant à l'heure actuelle en cours d'achèvement, la situation doit redevenir progressivement normale. Grâce à ces procédures nouvelles de surveillance de la montée et de la descente des usagers, la sécurité sera accrue et la régularité des trains significativement améliorée.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9413

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 713